

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 13

MM.PAYEN- PAUL- CHANTELOUP- GAILLARD- BASSET-BOUCHARD-DECHEN-
PEIGNE-MAZIER– CROCHER- GOUBERT-BURNOUF-RIVOALLAN

Conseillers absents : Madame HUE -Mme SEIGNEUR – M QUINETTE - MM. REMOUE-
GASSELIN-GOSSE

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Gaillard indique que les membres de la commission animation se sont réunis à deux reprises pour l'examen des bilans reçus et propose de reconduire en 2015 le principe d'attribution approuvé en 2014 réparti sur la base de 6 groupes avec critères communs,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve les subventions suivantes :

| 1^{er} groupe | critères | montant |
|-------------------------------|--|--|
| AGAPEI | soutien à une cause définie | 60 € |
| Souvenir français | | 60 € |
| 2^{ème} groupe | Devoir de mémoire | |
| Anciens combattants | et maintien traditions | 180 € |
| Société de chasse | Régulation numéraire des Populations et gibiers | 270 € |
| 3^{ème} groupe | | |
| Rejouets | Interactivité avec usagers | 360 € |
| Hydroscope | Associations sportives | 360 € |
| Tennis club | ludisme ,pédagogie et étude | 250 € |
| ASC | de l'environnement | 1 800 € |
| Aïkido | | 360 € |
| Karaté | | en attente de Complément information |
| 4^{ème} groupe | | |
| Club de l'amitié | Culture | 90 € |

| | | |
|-------------------------------|--|--------------------------|
| Comité des fêtes | Animation et loisirs | 2 700 € |
| Cérences Initiatives | Rassemblements festifs | 1 800 € |
| Jumelage | | 360 € |
| 5^{ème} groupe | | |
| Famille rurale | Famille et enfance | 2 070 € |
| | Echanges intergénérationnels | |
| 6^{ème} groupe | | |
| Musique | Enseignements des arts et des langues | en attente complément |
| | | Information |

SUBVENTION AUX PARENTS ELEVES

Le conseil municipal propose de verser la somme de 40 € par élève inscrit au 1^{er} janvier 2015

- ➔ Association des parents d'élèves de l'Ecole Jacques Prévert : 5 320 €
- ➔ Association des parents d'élèves de l'Ecole Notre Dame : 3 360 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve.

TARIFS GITE :

Madame PAUL présente le tableau détaillé des tarifs de location du gîte élaboré par les membres de la commission tourisme et en étroite collaboration avec Monsieur Bouvet, responsable des gîtes de France

| | Basse saison (octobre à avril) | Haute saison (mai à septembre) |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Personne/nuit | 18€ la nuitée | 20€ la nuitée |
| Gîte complet 1 nuit en semaine | 300€ | 400€ |
| Gîte complet week end* | 500€ | 600€ |
| Jours fériés (réveillons et ponts de mai) | Tarifs haute saison | |
| Gîte complet 1 semaine | 1 500€ | 1 600€ |
| Séminaires, réunions et formations sur plusieurs jours | 10€/personne ou forfait 200€ | |

| | Basse saison (octobre à avril) | Haute saison (mai à septembre) |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Personne/nuit | 18€ la nuitée | 20€ la nuitée |
| Gîte complet 1 nuit en semaine | 300€ | 400€ |
| Gîte complet week end * | 500€ | 600€ |
| Gîte complet 1 semaine | 1 500€ | 1 600€ |
| Location draps et taie | 5€/pièce | |
| Caution | 500€ | |
| Chèques vacances | Oui | |
| Animaux | Non | |

*du vendredi 16h au dimanche16h.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants applicables du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 avec une révision à prévoir en début d'année.

et forfait ménage :

180 € pour le gîte complet

15 € pour une chambre.

Il est précisé que les tarifs jours fériés et pour séminaires, réunions seront examinés en commission.

Madame Paul présente ensuite le descriptif du gîte et le nom des chambres.

Le Maire précise que la commission de visite de sécurité est attendue pour confirmer l'ouverture du gîte, que la mise en ligne par Gites de France est effective au 1^{er} juillet, que l'élaboration du règlement intérieur est en cours.

Il propose par ailleurs une réunion des directeurs des offices de tourisme pour recueillir leurs sentiments et une porte ouverte pour les cérençais en septembre.

Le conseil municipal approuve le devis (70 €) pour une télé commande fixe.

TAXE DE SEJOUR :

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 7 mai 2015 fixant la taxe de séjour à 0,20 €, et considérant le classement du gîte 3 épis, le Maire propose de réviser le montant.

Après en avoir délibéré et voté (3 abstentions), le conseil municipal :

- approuve ,

- fixe le montant de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire à Cérences à 0,25 €
- charge le Maire de prévenir les loueurs pour une application au 1^{er} juillet 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Entretien bâtiments :

Monsieur Bouchard confirme :

- la prestation de JBS pour le nettoyage des vitres de la MSP (288 € HT) et 100 € HT pour le nettoyage de l'ensemble carrelé
- la prestation de ASF (417 € HT) pour le gîte, et demande l'avis du conseil municipal pour procéder au nettoyage complet du gîte avant l'ouverture en sollicitant les deux entreprises.

Le conseil municipal approuve et donne délégation au Maire pour donner suite.

2/ Courrier Madame Van der Kamer :

Décision à prendre à la prochaine séance.

3/ Local pour l'association Rejouets :

Monsieur Chanteloup précise que les travaux sont en cours et local mis à disposition début juillet.

4/ Fête inter villages du dimanche 12 juillet

Le conseil municipal approuve l'achat d'une coupe (35 €) chez M. Leprêtre.

Le maire demande des volontaires pour participer au jeu des questions.

5/ Transport scolaire garderie Ecole Notre Dame

En attente proposition du taxi Cérençais.

6/ Bulletin municipal N°4

Diffusion prévue fin juin.

7/ Zumba à Cérences

Monsieur Gaillard confirme le rendez-vous avec Madame Leprêtre et Madame Basset ayant pour projet la pratique de la gym technique et la zumba à Cérences dans la salle multisports.

En accord avec la communauté de communes Granville Terre et Mer ,la commission animation peut définir les possibilités selon disponibilité créneaux, en privilégiant toutefois les activités cérençaises.

